

Jean-Pierre Stauffer S.A.  
 2028 Vaumarcus  
 032/ 836 36 46  
 www.imprimerieberoche.ch

Medienart: Print  
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
 Auflage: 1'133  
 Erscheinungsweise: 49x jährlich

Themen-Nr.: 317.004  
 Abo-Nr.: 1071661  
 Seite: 3  
 Fläche: 30'459 mm<sup>2</sup>

## Les Rochats Les requérants d'asile remplacent les militaires

On en parlait depuis plus d'une année, les choses se précisent ce printemps puisque les premiers requérants d'asile arriveront à mi-mai sur les hauts de Provence et remplaceront les militaires sur le camp militaire des Rochats.

### Conférence de presse

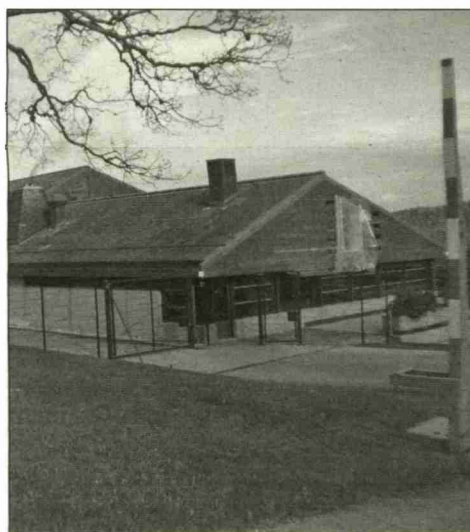
C'est le jeudi 10 avril que la presse, dans un premier temps, puis la population de Provence ont été informés à la salle des fêtes sur l'évolution des événements concernant l'installation d'un centre d'hébergement sur la place d'armes des Rochats.

C'est le colonel divisionnaire Roland Favre commandant de la région territoriale I qui a donné la position du département de la défense qui fait preuve de solidarité en laissant, pour une période limitée à 3 ans, ses installations à disposition de l'Office fédéral des migrations (ODM). Pour permettre l'occupation permanente par des civils des travaux sont effectués pour un montant global de 3,8 millions de francs, ils permettront notamment de remettre en état le chauffage et constituent, selon le divisionnaire Favre, une plus-value pour la place d'arme que le département de la défense compte bien récupérer dans 3 ans.

La représentante de la direction de l'ODM, Mme Barbara Büchi, a indiqué que les premiers requérants arriveraient aux Rochats à mi-mai en provenance de Vallorbe, le nombre maximal de places est fixé à 120 et le séjour n'excèdera pas 90 jours et tournera en moyenne autour de 60 jours. Il n'y aura pas d'enfants en âge de scolarité. Un montant forfaitaire est alloué au canton de Vaud pour la sécurité et le programme d'occupation.

Le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a évoqué l'expérience vécue depuis plus de 10 ans au Centre de Vallorbe où les choses se passent bien mais où le principe a été admis de ne pas augmenter les effectifs. Le canton a consulté la municipalité de Provence qui a d'emblée accepté de discuter. De nombreuses séances ont eu lieu pour trouver des solutions acceptables et des conventions ont été établies en matière de durée, de sécurité et de finances. Le déneigement sera assuré pour permettre un accès

24h. sur 24 au site. La totalité des frais sera à la charge de la Confédération. Dans le canton

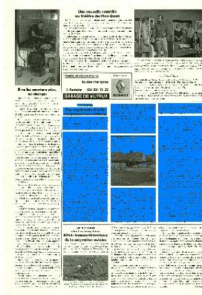


de Vaud, 2 abris de protection civile accueillant des requérants (il y en a 8 dans le canton) pourront être fermés puisque le canton peut diminuer de 120 le nombre de places offertes. Pour la population, Philippe Leuba l'affirme, la situation sera la même que lorsque l'armée occupait les lieux, il n'y aura aucune restriction supplémentaire d'accès et d'utilisation.

Le syndic de Provence Johnny Favre a été contacté en 2012, la municipalité a informé le Conseil communal, ce qui n'a pas suscité de fortes réactions. Depuis l'adoption de la nouvelle loi sur l'asile l'an dernier, les communes et les cantons ont l'obligation d'accepter ce type de centre d'hébergement. La municipalité a préféré dialoguer et collaborer pour pouvoir discuter de certaines modalités.

### Séance publique

Après la conférence de presse, la population était conviée à une séance d'information, elle a bien répondu à l'invitation puisque la salle communale était pleine pour écouter les mêmes intervenants qu'à la conférence de presse ainsi que M. François Cuhe, Conseiller communal à Val-de-Ruz qui a abrité un camp d'hébergement sur le camp militaire des Pra-



Jean-Pierre Stauffer S.A.  
 2028 Vaumarcus  
 032/ 836 36 46  
 www.imprimerieberoche.ch

Medienart: Print  
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
 Auflage: 1'133  
 Erscheinungsweise: 49x jährlich

Themen-Nr.: 317.004  
 Abo-Nr.: 1071661  
 Seite: 3  
 Fläche: 30'459 mm<sup>2</sup>

dières, et le syndic de Vallorbe, M. Stéphane Costantini. Les représentants de Val-de-Ruz et de Vallorbe ont évoqué les expériences vécues dans le leurs communes en termes réconfortants.

La séance s'est déroulée dans le calme le plus absolu, les participants ont pu poser les questions qui les préoccupaient et ont obtenu des réponses qui ont paru les satisfaire.

L'entreprise privée Securitas a été mandatée pour assurer la sécurité sur place 24 heures sur 24. La société ORS Service SA s'occupera de l'encadrement des requérants et de l'exploitation du centre. ORS concevra des programmes d'occupation et recherche, avec le concours de la commune de Provence et des communes environnantes, des travaux d'intérêt général pour les requérants.

Une hotline sera mise en place et atteignable en tout temps au 079 222 71 39. Un groupe d'accompagnement, composé de représentants de la population, de la commune, de la Confédération et des entreprises chargées de la sécurité et de l'encadrement va être mis sur pied. Il veillera au bon fonctionnement du centre et il pourra, le cas échéant, demander à l'ODM de prendre des mesures afin d'assurer une exploitation sans problème du centre. Une séance portes ouvertes sera organisée le samedi 10 mai de 9h à 11h. BRE